

RÉNOVER SON LOGEMENT DE FAÇON DURABLE

CETTE CHECK-LIST 0 EST UNE FICHE GÉNÉRALE.
LISEZ-LA ATTENTIVEMENT AVANT DE LIRE CELLE QUI CONCERNE VOS TRAVAUX (CHECK-LISTS 1 À 12)

PAR QUOI COMMENCER ?

Tout d'abord, bien isoler son logement afin d'éviter au maximum que la chaleur produite ne s'échappe. Ensuite, investir dans des équipements techniques performants. Placer des panneaux solaires, c'est la cerise sur le gâteau!

Dans la pratique, chaque bâtiment est un cas particulier: pour connaître les priorités liées à votre situation, réalisez un audit énergétique ou faites-vous conseiller (voir fin du document).

Avant tout travaux, informez-vous sur **les gestes quotidiens et petites interventions que vous pouvez facilement mettre en place** pour réduire votre facture d'énergie (bonne régulation du chauffage, brosse sur la porte d'entrée pour éviter les fuites de chaleur,...). Renseignez-vous auprès de la Maison de l'Énergie.



DOCUMENTS PRATIQUES - 12 TRAVAUX PRIORITAIRES

Pour chacun des 12 travaux, deux documents pratiques et complémentaires sont à votre disposition: une **check-list** pour ne rien oublier d'essentiel, et un **devis type** pour obtenir des entrepreneurs des offres suffisamment détaillées et faciliter la comparaison entre ces offres. Ces 2 documents ont pour but de faciliter la discussion entre vous et les entrepreneurs et sont disponibles sur www.maisonenergiehuis.be, ou sur demande auprès de la Maison de l'Énergie (voir dernière page).

01 SE PRÉPARER



- J'**analyse ou fais analyser** mon bâtiment pour définir les travaux nécessaires et déterminer les priorités de ceux-ci.
- Je lis les **check-lists** associées aux travaux.
- Pour connaître les aides financières auxquelles je peux avoir droit (prime à la rénovation, prime énergie, prime communale, réduction d'impôts, prêt vert bruxellois), je me procure la brochure « **Primes énergie 2017** » auprès de Bruxelles Environnement (02 775 75 75, www.environnement.brussels).
- Je vérifie aussi les **conditions techniques et administratives** à respecter pour l'obtention des aides financières (via les formulaires de demande de ces aides financières).
- Je vérifie le budget dont je dispose, j'estime les coûts des travaux et le montant des aides financières pour vérifier si mon projet est réaliste.
- Si nécessaire, je me renseigne sur une demande de prêt. Il existe même un prêt vert bruxellois à 0%.
- Je me renseigne sur les **prescriptions urbanistiques** auprès des services communaux et, si un permis d'urbanisme est exigé, j'introduis ma demande de permis.
- Au besoin, je demande de l'aide à un conseiller en rénovation ou un architecte.

02 OBTENIR DES DEVIS



- Je recherche des **entrepreneurs**, de préférence actifs en éco-construction. J'en sélectionne quelques-uns, trois idéalement: je leur demande de **faire un devis sur base des «devis types»**, pour faciliter la comparaison des devis par après.
- Je **compare** les devis reçus, je vérifie s'ils sont suffisamment détaillés et s'ils mentionnent les spécifications techniques demandées pour les aides financières. Je demande aux entrepreneurs les fiches techniques des matériaux proposés.
- Je choisis l'**entrepreneur** qui me semble **le plus compétent et fiable** (sur base du devis, des réponses, des délais,...). Je peux me faire assister par un conseiller en rénovation ou un architecte.

03 AVANT TRAVAUX, DEMANDER LA PRIME À LA RÉNOVATION ET LE PRÊT



- Une fois l'entrepreneur choisi, et si j'ai droit à une prime à la rénovation, j'**introduis ma demande** auprès de la Direction du Logement du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et j'attends l'accord de l'administration (minimum 30 jours) avant de commencer les travaux.
- J'**introduis ma demande de prêt**. Pour le prêt vert bruxellois, une procédure spécifique doit être suivie, je demande conseil auprès d'un conseiller.
- Je reçois la **promesse d'obtention de la prime à la rénovation** et l'accord pour commencer les travaux.
- Je **signe le devis** avec mon entrepreneur et nous planifions le chantier.
- Si j'ai besoin d'un **préfinancement**, je demande une avance de 90% sur la prime à la rénovation et/ou la première tranche du prêt une fois que j'ai reçu la première facture à payer de l'entrepreneur.

04 SUIVRE LES TRAVAUX



- Je prends des photos avant, pendant et après le chantier.
- L'entrepreneur réalise les travaux. **Je le surveille de près.**
- Je réceptionne les travaux** si je suis d'accord avec le travail exécuté.
- Je paie les factures** et je demande à l'entrepreneur **les documents nécessaires pour obtenir mes primes** (fiche technique du matériau ou de l'équipement, attestation de l'entrepreneur,...).

05 APRÈS TRAVAUX, FINALISER LES DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES



- Pour la **prime à la rénovation** : j'avertis la Direction du Logement que mes travaux sont terminés et je demande le paiement (du solde) de la prime.
- Pour la **prime énergie** : j'introduis ma demande de prime auprès de Bruxelles Environnement maximum 4 mois après la date de la facture de solde des travaux.
- Pour la **prime communale** (si elle existe dans ma commune): je n'oublie pas d'introduire la demande.
- Je garde donc soigneusement mes factures.

06 ET CONTINUER SUR SA LANCÉE!



- Grâce aux **primes octroyées et aux économies d'énergie réalisées**, je pourrai investir dans d'autres travaux de rénovation durable.
- Je reprends les conclusions de mon diagnostic** (voir étape 01) et poursuis par priorité.



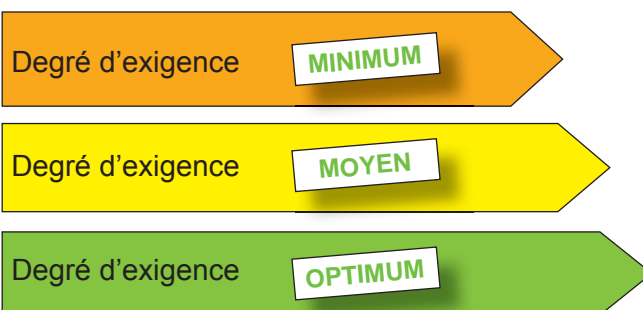
CONSEILS

Avant de vous lancer dans des investissements importants, n'hésitez pas à consulter plusieurs professionnels et à leur poser les bonnes questions sur les options techniques et durables possibles. Sachez que pour la plupart des travaux nécessitant un permis d'urbanisme, vous devez faire appel à un architecte. Renseignez-vous auprès de l'urbanisme de votre commune pour savoir si vos travaux sont soumis à un permis d'urbanisme.

UNE RÉNOVATION DURABLE

Isoler, oui et avec quelle performance ?

La performance d'un isolant dépend de son épaisseur (« d ») et de ses caractéristiques isolantes (lambda « λ », plus il est petit, plus l'isolant est performant).



PRIVILÉGIEZ LES MATÉRIAUX ET LES ÉQUIPEMENTS QUI MINIMISENT L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET QUI RESPECTENT AU MAXIMUM VOTRE SANTÉ:

- Choisissez des matériaux facilement démontables et triables pour faciliter leur recyclage.
- Choisissez des matériaux avec des matières premières recyclées afin d'éviter que de nouveaux matériaux ne doivent être utilisés.
- Choisissez des matériaux ayant un label écologique.
- Choisissez des matériaux renouvelables, recyclés ou à base de fibres végétales ou animales.

Investissez dans la qualité d'exécution des travaux: un entrepreneur bien formé et consciencieux mérite une bonne rémunération. Le devis le moins cher ne donnera peut-être pas le meilleur résultat.

BESOIN D'AIDE ?

Des conseillers en rénovation et des architectes peuvent vous accompagner dans vos démarches. **Faites appel gratuitement aux conseillers de la Maison de l'Énergie.** Ils peuvent vous aider à établir le diagnostic de votre habitation, à déterminer les priorités pour les travaux, à trouver des solutions adaptées, à faire le point sur les aides financières, à comparer les devis des entrepreneurs... Dans la Région de Bruxelles-Capitale, d'autres organismes offrent des services similaires (comme le Réseau Habitat, le Centre Urbain, ...).



Le Centre Urbain et la Maison de l'Énergie unissent leurs efforts à partir du 16/02/2017 sous une nouvelle bannière: homegrade.brussels. Ce service intégré est destiné à accompagner les particuliers qui désirent améliorer leur logement en Région bruxelloise.

www.homegrade.brussels
info@homegrade.brussels

Avec le soutien de

